

LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ



A compter du mois de septembre, l'association INFO-DROITS, avec le soutien de la communauté de communes Isle Vern Salembre (CCIVS), tient une

Des permanences à la mairie de Neuvic,

le 4ème mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h, sur rendez-vous au 05 53 35 34 03.

Ces permanences d'information et d'orientation juridiques sont gratuites, elle ont pour objet de vous informer sur toute question juridique :

- Famille (mariage, divorce, pension alimentaire, filiation, autorité parentale...)
- Personnes (état civil, nationalité, tutelles...)
- Contrats (assurance, vente, location, crédit, consommation...)
- Travail (conditions de travail, démission, licenciement...)
- Procédures (aide juridictionnelle, expulsion, saisies...)
- Droit public (responsabilité, permis de construire...)

LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ

www.infodroits.org

Permanences d'information juridique

Sensibilisation au droit et à la citoyenneté

Formation juridique professionnelle

Antenne de Dordogne

2, rue Jeanne Vigier

24750 Boulazac

Tél.: 05 53 35 34 03

Fax : 09 70 32 56 23

perigord@infodroits.org